



## Commission Régionale Futsal

SAISON 2021/2022

### PROCÈS-VERBAL N°52

---

Réunion retenue du lundi 13 juin 2022

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS REGIONAUX 2022 / 2023**

La Commission invite les clubs ayant des souhaits ou des desiderata pour la saison 2022-2023 à nous les faire parvenir au plus tôt.  
Elle invite également les clubs à nous communiquer les dates d'indisponibilité des gymnases au cours de la saison 2022-2023 s'ils en ont connaissance.

#### **FUTSAL FEMININ CHAMPIONNAT – phase 2**

##### **Espoir B**

##### **24372048 PARIS FEMININ FOOTBALL CLUB 2 / LILAS FC1 du 11/06/2022**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe de PARIS FEMININ FOOTBALL CLUB dans les 3 dernières rencontres.

Elle fait application de l'article 23 du RSG de la LPIFF pour la dernière rencontre de cette équipe :

##### **24372041 ASES 1 / PARIS FEMININ FOOTBALL CLUB 2 du 19/06/2022**

Match perdu par pénalité à PARIS FEMININ FOOTBALL CLUB 2  
ASES (3pts – 0 but).

##### **24372050 AULNAY FUTSAL 2 / FUTSAL PAULISTA 1 du 12/06/2022**

Lecture de la FMI,

La Commission enregistre le forfait non avisé de FUTSAL PAULISTA (1<sup>er</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

**FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande aux clubs recevant de bien vouloir transmettre la feuille de match des rencontres ci-dessous sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (art.44 du RSG de la LPIFF).

**1<sup>er</sup> rappel :**

Espoir – poule A – 24372116 PARIS XIV FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 1 du 12/06/2022

**FUTSAL U18 – phase 2****Niveau 1****24373389 VILLENEUVE ABLON 1 / PARIS CDG 1 du 11/06/2022**

Réception des courriels de VILLENEUVE ABLON et de la mairie de VILLENEUVE LE ROI indiquant l'indisponibilité du gymnase.

Ce match est reporté au samedi 18/06/2022.

En cas d'indisponibilité du gymnase, la rencontre sera inversée.

**24373387 NOISIEL FA 1 / ESP 18 FUTSAL 1 du 11/06/2022**

Réception des courriels de NOISIEL FUTSAL AC. et de la mairie de NOISIEL indiquant l'indisponibilité du gymnase.

Ce match est reporté au samedi 18/06/2022.

En cas d'indisponibilité du gymnase, la rencontre sera inversée.

**24373386 FOOT INDOOR LOISIR 1 / AJ AULNAYSIENNE 1 du 11/06/2022**

Match non joué.

La Commission,

Pris connaissance du courriel d'AJ AULNAYSIENNE et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant qu'à l'heure du coup d'envoi du match (12h10), seule l'équipe de FOOT INDOOR LOISIR était présente,

Considérant que dans son rapport l'arbitre officiel indique que l'équipe d'AJ AULNAYSIENNE est arrivée à 12h20,

Considérant qu'AJ AULNAYSIENNE transmet une photo des joueurs en tenue sur le parquet sur laquelle l'horloge du panneau d'affichage indique 12h23,

Considérant les dispositions de l'article 23.1 du RSG de la LPIFF :

*- En cas d'absence d'une équipe, ou si une équipe se présente avec moins de huit joueurs (trois joueurs pour le Futsal), ces faits sont constatés par l'arbitre à l'expiration d'un délai de 15 minutes après l'heure prévue pour le coup d'envoi. Il les consigne sur la feuille de match. Seule la Commission compétente peut déclarer le forfait. Le délai de 15 minutes est prévu par l'article 159, alinéa 4 des R.G. de la F.F.F.. Ligue de Paris Ile-de-France de Football Saison 2021/2022 27 Le score d'un match perdu par forfait, quel qu'il soit, est de 5 buts à 0.*

Par ces motifs,

Donne match à jouer ce samedi 18/06/2022.

La Commission transmet le dossier à la Commission Régionale de Discipline et à la Commission Régionale de l'Arbitrage pour suite éventuelle à donner.

**Niveau 2****24373296 MARCOUVILLE SC AGGLO 2 / FUTSAL NEUILLY 1 du 11/06/2022**

Lecture de la FMI,

La Commission enregistre le forfait non avisé de FUTSAL NEUILLY 1 (2<sup>ème</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

**Niveau 3****Poule A****24373252 – ARTISTES FUTSAL 1 / ESP 18 FUTSAL 2 du 12/06/2022**

Lecture de la FMI,

La Commission enregistre le forfait non avisé de ESP 18 FUTSAL 2 (2<sup>ème</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

<b>FEUILLES DE MATCH MANQUANTES</b>
-------------------------------------

La Commission demande aux clubs recevant de bien vouloir transmettre la feuille de match des rencontres ci-dessous sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (art.44 du RSG de la LPIFF).

**1<sup>er</sup> rappel :**

Niveau 2 – 24373299 BVE FUTSAL 1 / SPORT ETHIQUE LIVRY 1 du 11/06/2022

Niveau 3 – poule A – 24373251 PARIS XIV FUTSAL 1 / ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 du 10/06/2022